

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY  
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2021-010

Date de convocation : **19 mars 2021**

Nombre de délégués en exercice : **26**  
Nombre de membres présents : **19**  
Nombre de membres votants : **19**

L'an deux mille vingt et un, le **29 MARS** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, MARTIN, GIORGIO, PASCUAL, BURLET, BAREILLE, BOBICHON, ZANOTTI, COQUARD, DIDELET, BOUKACEM, LHOPITAL, AIGLON.

MMES MARCILLIERE, MABON, REVOL, NEVEU, LAFONT.

Secrétaire de séance : M. BOUKACEM

### Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2020

<b>a. Résultat de l'exercice</b>	<b>1 220 953.19</b>
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif	0,00
<b>c. Résultats antérieurs reporté</b>	0,00
D002 du compte administratif (si déficit)	
R001 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a.+c. (1)</b>	<b>1 220 953.19</b>
si d. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	<b>3 039 932.10</b>
D001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-4 691 927.47
<b>Besoin de financement = e.+f.</b>	<b>1 652 995.37</b>
<b>AFFECTATION (2)= d.</b>	<b>1 220 953.19</b>
<b>1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cessions d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0,00</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>1 220 953.19</b>
<b>3) Report en exploitation R002</b>	<b>0,00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D002</b>	

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'affecter la totalité du résultat d'exploitation 2020 en recette d'investissement au compte 1068.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé tous les Membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le

Le Président  
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE  
le 02/04/2021  
Application agréée E-legalite.com